TRADUCTION NON OFFICIELLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de NV Bekaert SA tenue à Kortrijk le mercredi 11 mai 2016

L'assemblée débute à 10:30 heures sous la présidence de M. Bert De Graeve, président du conseil d'administration.

Le président prononce un discours situant la gestion de la société et du groupe dans un contexte global. Le président donne ensuite la parole à M. Matthew Taylor, administrateur délégué. Celui-ci tient un exposé détaillant les résultats de l'exercice 2015 et le rapport d'activités sur le premier trimestre 2016.

Ensuite débute la partie délibérative et décisionnelle de l'assemblée générale. Le bureau se compose, outre le président du conseil d'administration, de M. Matthew Taylor, administrateur délégué, et des autres membres du conseil d'administration présents, c.-à-d. MM. Alan Begg, Leon Bekaert, Grégory Dalle, Charles de Liedekerke, François de Visscher, Hubert Jacobs van Merlen et Maxime Jadot, Lady Barbara Judge, MM. Bernard van de Walle de Ghelcke, Baudouin Velge et Manfred Wennemer et Mme Mei Ye.

M. Joël Brehmen, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, le commissaire de la société, assiste à l'assemblée.

Le président désigne Mme Isabelle Vander Vekens, secrétaire générale, comme secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition du président, l'assemblée élit comme scrutateurs la Comtesse de T'Serclaes-Bekaert et Madame Jadot-Velge.

Le président déclare:

- que la convocation à l'assemblée a été publiée:
 - dans le Moniteur belge du 8 avril 2016,
 - dans De Tijd du 8 avril 2016, et
 - dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire, à savoir par l'intermédiaire de Nasdaq OMX, prestataire de services de distribution médiatique, le 8 avril 2016:

les exemplaires justificatifs de ces publications, ainsi que la confirmation dudit prestataire de services, paraphés par les scrutateurs, sont annexés au procès-verbal;

- que la convocation a été publiée sur le site web de la société à partir du 8 avril 2016;
- que les actionnaires nominatifs et les titulaires de droits de souscription, ainsi que les administrateurs et le commissaire, ont été invités par lettre ordinaire ou, pour ceux qui l'avaient accepté individuellement, expressément et par écrit, par courrier électronique, le 8 avril 2016;
- qu'il n'a pas été fait usage du droit accordé par l'article 533ter du Code des sociétés aux actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour le 19 avril 2016 au plus tard;
- que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux dispositions légales et statutaires applicables en vue d'assister à l'assemblée;

- qu'il appert des listes des présences que 240 actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale avec un total de 31 471 388 actions; qu'aucun titulaire de droits de souscription n'est présent et qu'aucun porteur d'obligations n'est présent;
- que l'assemblée est valablement constituée et à même de délibérer et de voter sur l'ordre du jour.

Le président constate qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit accordé par l'article 540 du Code des sociétés de poser des questions écrites au conseil d'administration ou au commissaire le 5 mai 2016 au plus tard. L'administrateur délégué répond aux questions orales qui sont posées au conseil d'administration par des actionnaires.

L'assemblée prend connaissance, conformément à la loi, du rapport de la réunion commune des conseils d'entreprise des établissements de la société du 2 mai 2016.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le président, qui préside également le comité de nomination et de rémunération, commente pour l'assemblée le rapport de rémunération faisant partie de la déclaration de gouvernement d'entreprise dans le rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice 2015.

1. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice 2015, y compris les commentaires du comité de nomination et de rémunération sur le rapport de rémunération faisant partie de la déclaration de gouvernement d'entreprise

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. A l'exception du rapport de rémunération, ce rapport ne donne pas lieu à décision.

2. Rapport du commissaire concernant l'exercice 2015

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture du rapport du commissaire. Ce rapport ne donne pas lieu à décision.

3. Approbation du rapport de rémunération concernant l'exercice 2015

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration concernant l'exercice 2015.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388

Nombre de votes pour: 25 727 383

Nombre de votes contre: 5 743 975

Nombre d'abstentions: 30

4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2015, et affectation du résultat

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture des comptes annuels.

L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice 2015 tels qu'établis par le conseil d'administration. Le résultat de l'exercice, après impôts, s'élève à € 355 139 604. L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit:

- bénéfice reporté de l'exercice précédent: € 37 648 448

- transfert à la réserve légale: € - 4 300 - transfert aux autres réserves: € - 342 311 280

bénéfice à distribuer: € 50 472 472

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende brut de € 0,90 par action

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 325 983 Nombre de votes contre: 30 583 Nombre d'abstentions: 114 822

5. Décharge des administrateurs et du commissaire

5.1 L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice 2015.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 204 377 Nombre de votes contre: 152 189 Nombre d'abstentions: 114 822

5.2 L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2015.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

31 471 388 Nombre de votes valables: Nombre de votes pour: 31 204 377 Nombre de votes contre: 152 189 Nombre d'abstentions: 114 822

6. Détermination du nombre d'administrateurs

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale augmente le nombre d'administrateurs de quatorze à quinze.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

31 471 388 Nombre de votes valables: Nombre de votes pour: 31 341 298 Nombre de votes contre: 130 060

Nombre d'abstentions: 30

7. **Election d'administrateurs**

Les mandats d'administrateur de MM. François de Visscher, Bernard van de Walle de Ghelcke et Baudouin Velge, ainsi que le mandat d'administrateur indépendant de Lady Barbara Judge et de M. Manfred Wennemer viennent à échéance aujourd'hui. Le conseil d'administration a proposé l'élection de Mmes Celia Baxter, Pamela Knapp, Martina Merz et Emilie van de Walle de Ghelcke, et de MM. Christophe Jacobs van Merlen et Henri Jean Velge en tant qu'administrateur.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ce qui suit:

7.1 Mme Celia Baxter est élue administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par Mme Celia Baxter qu'elle satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 31 354 970 Nombre de votes pour: Nombre de votes contre: 116 388 Nombre d'abstentions: 30

7.2 Mme Pamela Knapp est élue administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par Mme Pamela Knapp qu'elle satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388

Nombre de votes pour: 31 351 070

Nombre de votes contre: 116 388

Nombre d'abstentions: 3 930

7.3 Mme Martina Merz est élue administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par Mme Martina Merz qu'elle satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 354 970 Nombre de votes contre: 116 388 Nombre d'abstentions: 30

7.4 Mme Emilie van de Walle de Ghelcke est élue administrateur pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 26 496 801 Nombre de votes contre: 4 974 557

Nombre d'abstentions: 30

7.5 M. Christophe Jacobs van Merlen est élu administrateur pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388

Nombre de votes pour: 26 434 632

Nombre de votes contre: 5 036 726

Nombre d'abstentions: 30

7.6 M. Henri Jean Velge est élu administrateur pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388
Nombre de votes pour: 26 434 632
Nombre de votes contre: 4 945 209
Nombre d'abstentions: 91 547

8. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de commissaire de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée Deloitte Bedrijfsrevisoren/Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par M. Joël Brehmen, prend fin aujourd'hui.

Sur recommandation du conseil d'administration, agissant sur proposition du comité d'audit et de gestion financière, et sur présentation du conseil d'entreprise, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée Deloitte Bedrijfsrevisoren/Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Mme Charlotte Vanrobaeys, pour un terme de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019. Le commissaire est chargé du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388
Nombre de votes pour: 31 231 746
Nombre de votes contre: 239 612
Nombre d'abstentions: 30

9. Rémunération des administrateurs

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ce qui suit:

9.1 La rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président, pour l'exercice de son mandat de membre du conseil d'administration au cours de l'exercice 2016 est maintenue au montant fixe de € 42 000, et au montant variable de € 4 200 pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il a assisté en personne (avec un maximum de € 25 200 pour six réunions).

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 379 121 Nombre de votes contre: 92 237 Nombre d'abstentions: 30

9.2 La rémunération du président du comité d'audit et de gestion financière pour l'exercice de son mandat de président et de membre dudit comité au cours de l'exercice 2016 est maintenue au montant variable de € 4 000 pour chaque réunion dudit comité à laquelle il a assisté en personne.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables:

Nombre de votes pour:

Nombre de votes contre:

Nombre d'abstentions:

31 471 388
31 379 841
91 517
30

9.3 La rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président du conseil, du président du comité d'audit et de gestion financière et de l'administrateur délégué, pour l'exercice de son mandat de président ou de membre d'un comité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2016 est maintenue au montant variable de € 3 000 pour chaque réunion de comité à laquelle il a assisté en personne.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388
Nombre de votes pour: 31 379 841
Nombre de votes contre: 91 517
Nombre d'abstentions: 30

9.4 La rémunération du président du conseil d'administration pour l'exercice de toutes ses fonctions au sein de la société au cours de l'exercice 2016 est maintenue au montant fixe de € 250 000. A l'exception d'éléments de support, tels que voiture de fonction, infrastructure, télécommunications, assurance et remboursement de frais, le président n'aura droit à aucune rémunération supplémentaire conformément à la politique de rémunération de la société.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 379 841 Nombre de votes contre: 91 517 Nombre d'abstentions: 30

10. Rémunération du commissaire

L'assemblée générale décide de maintenir la rémunération du commissaire à € 95 000 pour le contrôle des comptes annuels de l'exercice 2015 et de réduire la rémunération de € 221 068 à € 214 839 pour le contrôle des comptes consolidés de l'exercice 2015.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388

Nombre de votes pour: 31 221 128

Nombre de votes contre: 250 230

Nombre d'abstentions: 30

Approbation de dispositions de changement de contrôle conformément à l'article 556 du Code des sociétés

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, d'approuver les dispositions de changement de contrôle applicables à la société et inclues dans la convention de prêt du 11 février 2016 entre Bekaert Coördinatiecentrum NV et la société en tant qu'emprunteur, et BNP Paribas Fortis SA/NV en tant que prêteur.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388
Nombre de votes pour: 30 885 677
Nombre de votes contre: 585 681
Nombre d'abstentions: 30

12. L'annulation des strips VVPR émis par la société

L'assemblée générale constate que la loi du 27 décembre 2012 a supprimé les droits conférés aux strips VVPR émis par la société puisque le seul droit y lié (c.-à-d. le droit de bénéficier d'un précompte mobilier réduit) a disparu. Par conséquent, l'assemblée générale - dans la mesure requise - annule tous les strips VVPR émis par la société.

Nombre d'actions votant valablement: 31 471 388 (52,34% du capital social)

Nombre de votes valables: 31 471 388 Nombre de votes pour: 31 471 358

Nombre de votes contre: 0
Nombre d'abstentions: 30

Communication des comptes consolidés du Groupe Bekaert pour l'exercice 2015, et du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés

Cette communication ne donne pas lieu à décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prie les membres du bureau, ainsi que les actionnaires qui le désirent, de signer le procès-verbal.

L'assemblée générale est levée à 12:25 heures.

[signé] [signé]

Comtesse de T'Serclaes-Bekaert Mevrouw Jadot-Velge

[signé] [signé]

Alan Begg Leon Bekaert

[signé] [signé]

Grégory Dalle Charles de Liedekerke

[signé] [signé]

François de Visscher Hubert Jacobs van Merlen

[signé] [signé]

Maxime Jadot Lady Barbara Judge

[signé] [signé]

Bernard van de Walle de Ghelcke Baudouin Velge

[signé] [signé]

Manfred Wennemer Mei Ye

[signé] [signé]

Isabelle Vander Vekens Matthew Taylor

[signé]

Bert De Graeve